



BNP PARIBAS

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE

PRÉSENTÉES AU PAIEMENT

DOCUMENT À CONSERVER

P. 1/1



CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

059572002132

1po5n00ak0rp - 0000
1/2 - 2513/6097 - 9557
127344581 - TF - 535109



GBB 46
RUE DU PRESIDENT WILSON
46000 CAHORS

Agence de domiciliation :
CAHORS (00175)
RIB : 30004 00175 00010177421 87
IBAN : FR76 3000 4001 7500 0101 7742 187
BIC :
Tél. : 3478
Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 13.05.2025
Relevé : 518429 95

le 7 mai 2025

Convention de Paiement Sauf Désaccord : option 1

Option 1 : tous les effets présentés sont réglés par la Banque sauf avis contraire du Client.

Veuillez préciser vos instructions de **rejet** (case à cocher). Compléter les rubriques "code motif rejet" et si rejet partiel, "montant total des effets à rejeter".

☐ **REJET TOTAL** de 20,48 euros → Code motif du rejet total (2) :

☐ **REJET PARTIEL** Montant total des effets à rejeter :

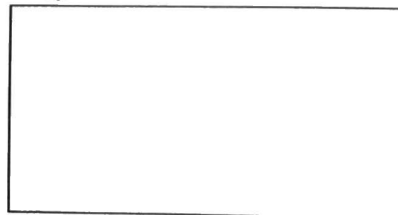
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
518430 92	0000058052	SARL GROUPE BUROTEAM	10.05.2025 NA	20,48		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 13.05.2025				20,48		
VALEUR 12.05.2025						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, le montant total du relevé sera porté au débit du compte susvisé.

Le Client donne ordre à la Banque de rejeter tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

le J J M M A A A A

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré

